



Commune d'Hautot le Vatois

Département de la Seine Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton d'Yvetot

Communauté de communes de la région d'Yvetot

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de HAUTOT LE VATOIS, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michaël BLONDEL, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM les Conseillers Municipaux Michaël **BLONDEL**, Arnaud **BEUZELIN**, Bernard **GARDEMBAS**, Lydie **ADE**, Céline **DUFOUR**, Marc **ROBERT**, Yves **CHAZERAULT**, Armand **HUET**, Victoria **EDDE**.

Absent excusé : Christine SEGUIN (pouvoir donné à Arnaud BEUZELIN)
Karine DUVAL (pouvoir donné à Michaël BLONDEL)

Monsieur Arnaud BEUZELIN a été élu secrétaire de séance.

CONSEILLERS En exercice : 11
CONVOCAION le 18 mai 2026

Présents : 11 Votants : 11
PUBLICATION 05 juin 2026

Ordre du jour :

- 260605-01 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
- 260605-02 : SENATORIALES DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS
- 260605-03 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
- 260605-04 : DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES D'URBANISME QUI CONCERNE LE MAIRE A TITRE PRIVE
- 260605-05 : DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL AU SEIN DE LA CLECT

Informations et questions diverses

N° 260605-01 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Lecture faite, le compte rendu de la séance du 27 avril 2026, est approuvé à l'unanimité des Membres alors présents ou représentés sans observation ni demande de modification.

N°260605-02 : SENATORIALES. ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Marc ROBERT, Arnaud BEUZELIN, Armand HUET et Victoria EDDE, et un secrétaire de séance : Mme Lydie ADE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué

Candidature enregistrée : Michaël BLONDEL

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu : - M. Michaël BLONDEL 11 voix

M. Michaël BLONDEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Election des suppléants

Un seul candidat s'est présenté pour chacun de ces postes

Mme Christine SEGUIN 1^{ère} déléguée suppléante
M. Arnaud BEUZELIN 2^{ème} délégué suppléant
Mme Céline DUFOUR 3^{ème} déléguée suppléante

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu	Mme Christine SEGUIN 1 ^{ère} déléguée suppléante	11 voix
	M. Arnaud BEUZELIN 2 ^{ème} délégué suppléant	11 voix
	Mme Céline DUFOUR 3 ^{ème} déléguée suppléante	11 voix

Mme. Christine SEGUIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de 1^{ère} suppléante déléguée pour les élections sénatoriales

M. Arnaud BEUZELIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 2^{ème} suppléant délégué pour les élections sénatoriales

Mme. Céline DUFOUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de 3^{ème} suppléante déléguée pour les élections sénatoriales

N° 260605-03 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650,

Considérant l'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026,

Considérant l'installation dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs, le Conseil municipal établie une liste composée de 24 membres,

Considérant que le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables avec un nombre suffisant de membres titulaires et suppléants afin que la Direction des Finances Publiques établisse la liste définitive,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DRESSE** la liste des contribuables suivante :

1	MME	ADE	Lydie
2	MME	SEGUIN	Christine
3	M.	BEAUFILS	CHRISTOPHE
4	M.	BELLIN	Claude
5	M.	BEUZELIN	Arnaud
6	MME	DUVAL	Sylvie
7	M.	BOICHARD	Geoffrey
8	M.	HUET	Armand
9	MME	GARDEMBAS	Annie
10	MME	DEJAN	Jennifer

11	M.	DUMONT	Nicolas
12	MME	HERON	Sabine
13	M.	GARDEMBAS	Bernard
14	M.	GIRARD	Jean-Marie
15	MME	DODELIN	Clarisse
16	M.	JAMET	Jean-Louis
17	MME	LAIGUILLON	Catherine
18	M.	LECERF	Jean-Luc
19	M.	LEFORT	Fabien
20	MME	PASQUIER	Annie
21	MME	PAVIE	Julie
22	M.	THOMAS	Davy
23	MME	TUR	Christelle
24	MME	CARPENTIER	Delphine

DIT que cette liste sera adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques afin d'arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

N°260605-04 : DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES D'URBANISME QUI CONCERNE LE MAIRE A TITRE PRIVE

Le Maire expose au Conseil municipal le fait que lorsque des décisions doivent être prises par le Maire sur des sujets qui le concerne à titre personnel, il ne peut signer celles-ci ;

Il en est ainsi des demandes en matière d'urbanisme, l'article L422-7 du Code de l'urbanisme dispose en effet que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou déclaration préalable... Le Conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour rendre la décision ».

Il est donc demandé au Conseil municipal de procéder à cette désignation.

Monsieur Michaël BLONDEL, Maire, ne prend pas part du vote.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Désigne Mme Christine SEGUIN pour prendre toute décision qui concerne le Maire à titre privé, en particulier dans le domaine de l'urbanisme.

N°260605-05 : DESIGNATION DELEGUE COMMUNAL AU SEIN DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe de la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué afin de représenter la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Madame Lydie ADE Conseillère municipale comme déléguée de la collectivité au sein de la CLECT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réforme de la taxe foncière concernant les éléments de confort

Séance levée à 21 heures

Le Maire
Michaël BLONDEL



Secrétaire de séance
Arnaud BEUZELIN

